



MAIRIE de SAINT-CANNAT
13760

Séance du 13 novembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	16
Représentés	9

L'an deux mille vingt-trois et le treize novembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le mardi 7 novembre deux mille vingt-trois conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, D. BARBIER (départ à 20h05 avec pouvoir donné à J. LEVI VALENSI), G. SORBA, J.P. VENTURINI, C. POULIQUEN, D. PETIT, M. CATELIN, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ (arrivée à 20h00 avec pouvoir donné à B. ROSSI LUMBROSO), B. ROSSI LUMBROSO, M.L VOLAND, C. FREMY, C. BARRIERE.

Absents excusés : D. CAMHI représentée par C. FREMY, A.L. FALQUERO représentée par C. POULIQUEN, C. MARTIN, M. GUILLET représentée par Y. FALCHI, D. JARNIGON représenté par L. MAURIZIO, M. RIBES, A. RUBIOLO représentée par M.L. VOLAND, M. SOONEKINDT représenté par M. CATELIN, M. CUTILLO représenté par D. PETIT, P. BUISSON BAUMELOU représenté par G. SORBA, S. ROCHEZ, G. BESSE, représenté par C. BARRIERE, J. PRUNARET.

G. SORBA a été élu secrétaire.

N° 2023-072

Dépôt d'une
déclaration
préalable de
division sur les
terrains au Plan
d'Aigues

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- Vu le Code de l'urbanisme ;

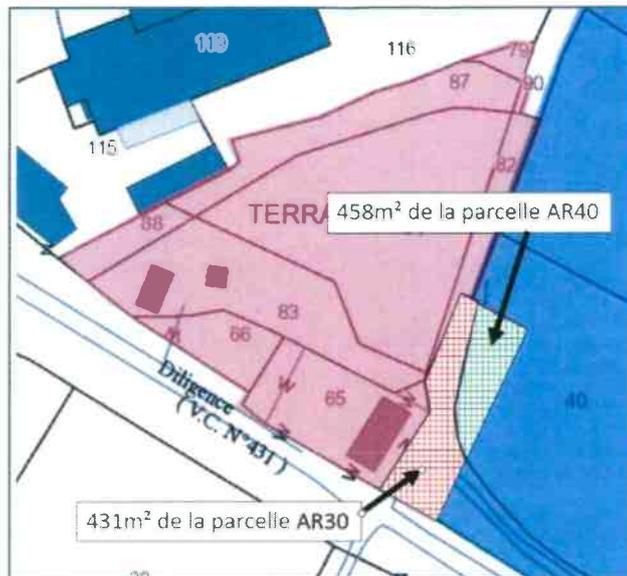
Considérant la délibération n° 2022-007 en date du 15 février 2022 autorisant la cession des parcelles AP65, 66, 79, 81, 82, 83, 87, 88, 90 appartenant au domaine privé communal dans le quartier du Plan d'Aigues, à la société RHF, domiciliée 514 avenue Jean Monnet à Saint-Cannat (13760), représentée par Monsieur Pascal RAGOIS ;

Considérant le projet de la société RHF qui consiste en la construction du siège social du groupe NOVA, représentée par Monsieur Pascal RAGOIS ;

Considérant le plan du géomètre Jérémy VAGNE en date du 16/06/2022 ;

Considérant le mandat de l'indivision CLEMENT représentée par M. Alain CLEMENT, 625 chemin de la Diligence, 13760 Saint-Cannat, en date du 04/10/2023, autorisant la Commune de Saint-Cannat à déposer une déclaration préalable de division ;

Pour des besoins liés à l'accès et au stationnement, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable « *Lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager* », afin de procéder au détachement de 431 m² de la parcelle AR30 (appartenant à la Commune de Saint-Cannat) et 458 m² de la parcelle AR40 (appartenant à l'indivision CLEMENT) qui seront rattachés à l'unité foncière composée des parcelles AP65, 66, 79, 81, 82, 83, 87, 88, 90 (appartenant à la Commune de Saint-Cannat) en vue de bâtir.



Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- D'autoriser Monsieur le maire à déposer, au nom de la Commune de Saint-Cannat, une déclaration préalable « *Lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager* », afin de procéder au détachement de 431 m² de la parcelle AR30 (appartenant à la Commune de Saint-Cannat) et 458 m² de la parcelle AR40 (appartenant à l'indivision CLEMENT) qui seront rattachés à l'unité foncière composée des parcelles AP65, 66, 79, 81, 82, 83, 87, 88, 90 (appartenant à la Commune de Saint-Cannat) en vue de bâtir.
- D'autoriser Monsieur le maire ou, en cas d'indisponibilité, Monsieur l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tout type de document se rapportant à la présente affaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Guillaume SORBA

Le Maire,
Jacky GERARD



Acte rendu exécutoire après envoi en,
Sous-Préfecture le : 20 NOV. 2023
Affiché le : 20 NOV. 2023